

J'ai quelques interrogations en tant que citoyen héricois habitant dans la campagne proche de la zone de l'Erette sur les conséquences de la mise en place de ce futur projet.

Que savons-nous des nuisances sonores nocturnes qui seront occasionnées, étant donné que le projet prévoit une organisation de travail en 3x8 ?

Pouvons-nous exiger « l'interdiction de circuler de 22h à 6 h » et même pour des motifs exceptionnels? Cette demande se justifierait par le fait que l'activité de ces véhicules (qu'ils soient de catégorie N1, N2 ou N3) reculant vers les quais de déchargement, tout comme les véhicules de manutention, sonnent pour signaler certaines de leurs manœuvres. Ce signalement sonore est supportable en pleine journée mais insupportable en pleine nuit, d'autant qu'il est reconnu que les bruits nocturnes ont plus de portée que ceux émis en journée.

J'ai appris que vous vous engagez à intervenir si une gêne sonore était occasionnée. Ne serait-il pas plus simple et judicieux de prendre directement des mesures de précaution.

Subirons-nous également des désagréments olfactifs? ?

Côté protection de l'environnement qu'est-il prévu pour ne pas polluer l'air ambiant ?

Nous sommes en droit de nous demander si nous pourrions continuer à vivre normalement, à savoir fenêtres ouvertes comme bon nous semble, ou si nous serons malheureusement contraints de les fermer à cause de toutes ces nuisances. Ce qui ne correspondrait pas à ce que nous recherchons en faisant le choix de vivre à la campagne.

Par expérience je peux vous assurer que la route des champs Elysées d'Héric, normalement interdite aux PL de plus de 7 tonnes et limitée à 70 km/h, est très régulièrement empruntée par certains PL non autorisés qui de surcroît ne respectent pas du tout la limitation de vitesse, il est de même pour certains VL

Qu'envisage de faire la commune pour régler la fréquentation de cette route?

Voici le fruit de mes réflexions tout en veillant à ce que cela soit d'un moindre coût pour la commune :

- condamner totalement l'accès à la zone par le carrefour jugé dangereux de l'Erette sauf pour les piétons et les vélos. Par conséquent l'accès se ferait uniquement par la voie express pour tous les autres véhicules. Pour les engins agricoles ils devraient passer sous le pont de la voie rapide et prendre la route que nous empruntons pour le moto cross pour rejoindre l'ancienne route de Rennes ;
- interdire le passage des PL dans la rue de l'église dans le bourg au niveau des feux, ce qui les obligerait à prendre la direction Nort sur Erdre pour atteindre la voie rapide ;
- obliger les PL venant de Blain à rester sur la D164 pour rejoindre la voie rapide par l'Ecobut et non à s'engager sur la D 37. Ainsi nous n'aurions pas de PL dans la rue de la forêt et nos progénitures seraient moins exposées au danger aux alentours de l'école Primaire Publique Jean MONNET ;
- une fois ces règles appliquées, il nous faudrait uniquement accepter la traversée du bourg par l'axe Fay de Bretagne /Nort sur Erdre dans les 2 sens.

Je suis conscient que cela entraîne des contraintes pour certains d'entre nous, mais je pense que les avantages l'emportent largement sur les inconvénients.

Je retiendrai surtout qu'on se sentirait beaucoup plus en sécurité dans le bourg ainsi qu'aux alentours de l'école primaire et du collège et plus au calme dans nos lieux-dits.

A noter également qu'il y aurait beaucoup moins de déchets le long de cette route qui fait les frais du manque de civisme de nombreuses personnes qui n'ont aucun scrupule à se débarrasser de toutes sortes de débris (emballages, cannettes, bouteilles, masque, etc.)

THOMAS T.